



Missions proposées sur les vacances scolaires 2024/2025 (grandes et petites vacances). Les 100 premiers dossiers réceptionnés complets seront retenus et une mission (au minimum) sera proposée à l'ensemble des jeunes dans l'année scolaire (attribution par tirage au sort).

Cadre réservé à l'organisateur

Date de réception de dossier à jour : Réceptionné complet par : MPT/ Ville (à entourer)

Heure de réception :

Documents obligatoires à fournir :

Attestation d'assurance de responsabilité civile

Contrat de participation (en pièce jointe)

Autorisations parentales (en pièce jointe)

Cadre réservé au candidat

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone du candidat :

Mail du candidat :

Téléphone(s) du(es) représentant(s) légal(aux) :

Mail(s) du(es) représentant(s) légal(aux) :

Situation : Lycéen(ne) Etudiant(e) Autres (précisez) :

Nom :

Prénom :

Ce contrat est un engagement de votre part à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-le attentivement avant de le signer.

1. Horaires et temps de travail

- J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous que l'on m'aura fixé.
- Toute personne arrivant après le démarrage du chantier ne sera pas acceptée à y participer.
- Je m'engage à participer aux chantiers sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu du chantier avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- Je m'engage à participer au(x) chantier(s) pour l'ensemble des jours de la période.

2. Périodicité de l'activité

- L'activité « J'agis pour ma Ville » est proposée pendant les vacances scolaires
- La sélection est effectuée par tirage au sort
- Les missions se déroulent sur des ½ journées pour une durée de 3 heures avec 15 minutes de pause.
- La durée de la mission est variable en fonction du chantier

3. Réalisation des chantiers

- Il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements adaptés à la nature des chantiers qui me sont confiés et de prévoir du rechange.
- Étant rétribué(e) pour une tâche à laquelle je dois pouvoir me consacrer pleinement pendant la durée du chantier, l'usage des téléphones portables est strictement interdit durant les chantiers.
- J'ai la possibilité de me munir de boisson et/ou d'une collation.
- La consommation d'alcool, de tabac et le vapotage n'est pas autorisée.

4. Qualité des tâches effectuées et comportement pendant les chantiers

- Je m'engage à réaliser correctement les travaux qui me sont confiés.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je suis poli(e) avec toutes les personnes que je suis susceptible de rencontrer pendant la durée du chantier: les encadrants, les résidents des habitations près desquelles je travaille ainsi que les autres participants au chantier.
- Durant mon travail, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qu'on me confie. Je lave et range le matériel à l'issue du chantier.
- Je remets ce matériel à l'encadrant à la fin du chantier.
- Je n'apporte aucun objet de valeur. Pour des raisons de sécurité, je ne porte aucun bijou.
- Je respecte le protocole sanitaire en vigueur (port du masque, gestes barrières...)

5. Rétribution

- Toute réalisation de chantier entraîne le versement d'une rétribution en espèces à hauteur de 15€ par ½ journée de chantier (3h).
- Les jeunes seront rétribués à la fin de la réalisation du chantier auprès du service Education sur présentation de l'attestation de fin de mission remise par le tuteur.

6. Sanctions appliquées par le non-respect d'un des points énoncés ci-dessus

- Exclusion temporaire ou définitive (sans rétribution) du dispositif «J'agis pour ma Ville » si les consignes n'ont pas été respectées, si votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants ou en cas d'abandon.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Fait à Landerneau, en deux exemplaires, le

Signature du participant
Précédée de la mention « lu et approuvé »

Conditions d'inscription

- Être âgé(e) entre 14 et 17 ans au moment de la mission (aucune mission ne sera proposée avant 14 ans et après 18 ans)
- Être habitant de Landerneau
- Les participants seront retenus, sur les chantiers définis par la collectivité, par tirage au sort
- Réinscription possible au dispositif d'une année sur l'autre jusqu'à la limite d'âge, soit 18 ans)
- Priorité pourra être donnée aux jeunes n'ayant jamais participé à un chantier précédent
- Le dossier d'inscription devra être complet et validé par l'organisateur
- Les chantiers ont lieu exclusivement sur les vacances scolaires

Comment s'inscrire ?

Les jeunes intéressés pour participer au dispositif peuvent **retirer un dossier d'inscription à partir du lundi 29 avril**. Les dossiers en version papier sont à retirer à l'accueil de la mairie ou à l'accueil de la Maison Pour Tous / Centre Social, en version numérique sont téléchargeables sur le site de la Ville de Landerneau www.landerneau.bzh ou de la MPT/CE www.mptlanderneau.org

Ils sont à retourner complétés au service Education (Centre Théo Le Borgne - 1 rue du Docteur Pouliquen) ou à l'accueil de la MPT **avant le vendredi 7 juin**.

Période de disponibilité

Des missions seront proposées pendant les vacances scolaires par tirage au sort. Pour les vacances d'été, merci de cocher vos semaines de disponibilité :

| | |
|---------------------------------------|-------------------------------|
| Semaine 28 (du 8 au 12 juillet) | Semaine 32 (du 05 au 09 août) |
| Semaine 29 (du 15 au 19 juillet) | Semaine 33 (du 12 au 16 août) |
| Semaine 30 (du 22 au 26 juillet) | Semaine 34 (du 19 au 23 août) |
| Semaine 31 (du 29 juillet au 02 août) | Semaine 35 (du 26 au 30 août) |

En amont de chaque période, les jeunes n'ayant pas encore été sollicités seront contactés par mail afin de connaître leur disponibilité.

AUTORISATIONS PARENTALES

J'AGIS POUR MA VILLE

2024-2025

Partie à faire remplir impérativement par les parents ou le tuteur légal.

En cas d'absence de ces autorisations, le dossier ne pourra pas être pris en compte.

Madame ou Monsieur :

Téléphone domicile :

Téléphone portable:

Mail :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points ci-dessus ainsi que du contrat auquel mon enfant s'engage, autorise (nom, prénom, adresse de l'enfant)

.....

.....

à participer à l'opération «J'agis pour ma Ville».

- La commune ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération «J'agis pour ma Ville ». En aucun cas la rétribution pour la participation à l'activité « J'agis pour ma Ville» ne pourra avoir équivalence de salaire,
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale,
- La commune s'engage à souscrire auprès de sa compagnie d'assurance, un contrat « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers.
- Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres. Il est toutefois demandé aux participants de souscrire obligatoirement à leur propre assurance responsabilité civile.
- La commune pourra contacter directement les jeunes inscrits au dispositif « J'agis pour ma Ville »
- La commune se réserve le droit d'annuler des missions si les circonstances l'y obligent (intempéries, événements particuliers, etc.)

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION

DROIT À L'IMAGE

2024-2025

Dans le cadre des chantiers « J'agis pour ma Ville » des photos ou des reportages peuvent être réalisés. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour communiquer sur le dispositif et présenter les chantiers réalisés par les jeunes sur la commune. En aucun cas les images ne serviront à des fins commerciales.

Merci de bien vouloir cocher :

autorise les prises de vue

refuse les prises de vue

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »

Je soussigné(e),

demeurant

représentant légal de

né(e) le :

autorise la Ville de Landerneau à :

- faire hospitaliser mon enfant en cas d'urgences,
- faire prendre en charge mon enfant par un service d'urgence (pompiers, SAMU),
- faire soigner mon enfant dès que son état physique le nécessite,
- faire transporter aux urgences mon enfant, suivant la gravité de la blessure, pour que puisse être pratiqué, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie

Numéro de téléphone en cas d'urgences :

Informations médicales utiles :

- Allergies :
- Contre-indications médicales :
- Traitement(s) médicamenteux :
- Maladie(s) :

Je soussigné(e),

demeurant

représentant légal de

né(e) le :

déclare sur l'honneur que les vaccins obligatoires de mon enfant sont à jour.

Fait à :

Le :

Signature du représentant légal précédée de la mention « lu et approuvé »